

Image not found or type unknown



Difference desalaire personnelle de nuit

Par **ben**, le **09/11/2009** à **01:22**

Bonjour, rn ma question et simple dans mon entreprise je travaille d enuit depuis les 35heures les personnes qui ete de nuit pendant les 39h continu de toucher la majoration de nuit et moi comme je suis de nuit que depuis les 35 heures je la touche pas je veux egalement dire que pour ceux qui la touche cette maloration leur a ete mise dans leur salaire de base par l'employeur donc a horaire travail egal je touche entre 300et 400euros de moins qu'eux je travail dans la metallurgie donc je connais la lois qui oblige l'employeur a pyer seulement si j'effectue 6 h entre 22 et 4h or je commence à 20h29 et fini a 3h59 mais d'apres la lois " travail egal , salaire egal" la mon empyeur et hors la lois, (ne me demander pas de me renseigner aupres des syndicats ils sont tous des anciens 39h donc eux la touche la majorations merci en esperant pourvoir m'aider